



question sur la SUCCESSION DE MON PERE

Par **vlad**, le **08/02/2016** à **17:30**

Bonjour , j'ai une question sur un problème de succession , mon père est décédé il y a a une dizaine d'années. Avant sa mort il avait fait une donation d une maison à mon frère et moi (issus d'un premier mariage tous les deux) et une autre donation d'une autre maison à ma soeur issue d'un second mariage. Nous avons été convoqué à l'époque du décès de mon père par le notaire qui nous avez fait savoir que la seconde épouse aurait en usufruit tous les biens (argent , mobiliers , et autres) de même pour la maison donnée en donation à ma soeur. la seconde épouse de mon père vient de décéder , est ce que nous avons mon frère et moi un droit de regard sur les biens laissés à l'époque en usufruit à la seconde épouse de mon père. Je porte à votre connaissance que je m'entendais très bien avec la seconde épouse de mon père et je m'entends aussi très bien avec ma sœur. je ne voudrais en aucun cas me fâcher avec elle . Cordialement

Par **youris**, le **08/02/2016** à **18:16**

Bonjour,
au décès de l'usufruitier, les nus-proprétaires deviennent pleins propriétaires des biens dont le défunt avaient l'usufruit.
donc vous devenez pleins propriétaires des biens dont votre belle-mère avaient l'usufruit.
pour les biens immobiliers, il faut prendre contacte avec un notaire pour faire les mutations immobilières.
salutations

Par **vlad**, le **08/02/2016** à **18:27**

merci youris